

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2019-30

DATE DE CONVOCATION
30/06/2019

L'an deux mil dix neuf,
Le 04 juillet 2019 à 19 heures.

DATE D'AFFICHAGE
05/07/2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean Michel DEGREMONT, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents :

Mr Dominique NAVET, Me Fabienne PRIMA, Michel QUANDALLE,
Mr Alain FIX, Mr Bernard MOUSSAY, Jean Pierre FLOUR, Me Valérie
DRANSART, Mme Béatrice BOULY, Mme AUGÉ Michèle, Mr Guy
PETIT, Michel CLABAUT

Présents [12]
Votants [18]
Exprimés [18]

Excusé(s) :

Mme Sophie MEURDESOLF donne pouvoir à Michel QUANDALLE
Mr Jean DIDIER donne pouvoir à Fabienne PRIMA
Catherine VANDEKERKHOVE donne pouvoir à Alain FIX
Marie-Françoise LECAILLE, donne pouvoir à Dominique NAVET
Mr David NOEL donne pouvoir à Béatrice BOULY
Me Michèle CAFFIER donne pouvoir à Jean Michel DEGREMONT

Absent :

Mr Bernard GRARE

Formant la majorité des Membres en exercice.

Mme Béatrice BOULY est nommée secrétaire de séance

Objet : **CONTRAT TERRITORIAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT 2019**

Monsieur le Maire expose, par délibération en date du 04 avril 2019, le conseil communautaire décidait d'approuver le contenu du contrat territorial d'aménagement et de

développement 2019-2021 entre la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et le Département du Pas de Calais.

Le contenu dudit contrat se décline en un livret 1 qui reprend les priorités portées par les deux signataires et un livret 2 qui décline leurs ambitions partagées et engagements réciproques, ainsi que des premiers exemples de déclinaisons intercommunales ou communales qui répondent à ces ambitions partagées.

Par ailleurs, le contrat est complété par des livrets signés entre le département et les communes ayant des projets structurants telles que Boulogne Sur Mer, Saint Martin Boulogne, Outreau, Le Portel, Neufchatel-Hardelot ou Baincthun-La Capelle Les Boulogne- COnteville.

Dans le cadre des engagements pris entre le conseil départemental et les communes de Baincthun La Capelle Les Boulogne et COnteville, le Département du Pas de Calais accompagnera financièrement les investissements de la structure publique petite enfance de la commune de Baincthun, les projets d'implantations d'une maison de services comprenant le relais d'assistantes maternelles à La Capelle Les Boulogne ainsi que du projet de l'espace de vie sociale et d'une maison d'assistantes maternelles destinées à l'accueil des jeunes enfants de Conteville.

A travers cette ambition portée par ces trois communes, il s'agira de créer une culture commune, trouver des synergies nouvelles, mettre en commun les ressources et énergies. En un mot : Mutualiser dans le but d'améliorer le service aux citoyens en facilitant les complémentarités.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 18 voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention approuve le contenu du contrat territorial d'aménagement et de développement 2019-2021.

D'autoriser le Maire à signer tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Conseil Municipal : les Membres présents.
Fait et délibéré les jour mois, et an susdit :

Fait à La capelle Les Boulogne

Le 04 Juillet 2019

Le Maire,



Jean Michel DEGREMONT

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

11 JUIL. 2019

